



CAHIER DES CHARGES

FORCE ATHLÉTIQUE
POWERLIFTING
DÉVELOPPÉ COUCHÉ
BENCH PRESS
Deadlift battle

Préambule

Conformément aux articles L.131-14 et L.131-15 du Code du Sport, dans chaque discipline, une seule fédération agréée reçoit délégation du Ministère chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres départementaux, régionaux, nationaux et internationaux.

En application de cette disposition, seule la FFForce est autorisée par délégation à organiser les championnats de nos disciplines de compétition (actuellement : Force Athlétique, Powerlifting, Développé Couché et Bench Press).

Sur le plan légal, la FFForce est donc l'organisateur juridique de ces championnats.

Toutefois, pour l'organisation de ces championnats, la Fédération s'appuie sur ses structures affiliées et déconcentrées. Ligue régionale qui se voit conférer la qualité d'organisateur matériel par la signature d'une convention d'organisation.

De plus, conformément à l'article L. 333-1 du Code du Sport, relatif à la retransmission des manifestations sportives, les fédérations sportives sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'elles organisent. À ce titre, toute exploitation des images d'un championnat doit faire l'objet de l'autorisation de la FFForce.

Ces organisations de championnats impliquent un certain nombre d'engagements moraux, juridiques et financiers de la part de la Fédération, de son élément déconcentré et de l'organisateur matériel.

Ce cahier des charges a pour objectif d'apporter divers éléments permettant une organisation conforme aux textes en vigueur, d'optimiser l'organisation sportive, la promotion de nos activités et la sécurité des pratiquants et du public.

Rappel de la procédure

L'implantation d'une compétition est déléguée à une structure affiliée par décision du Bureau Directeur (BD) ou CD de la Ligue Auvergne Rhône Alpes (LAURAF), qui a la gestion des compétitions inscrites (labellisées) ou pas au calendrier officiel de la FFForce.

Un responsable de l'organisation de la manifestation sera désigné, soit :

- Le Président de l'association support de la manifestation ou son représentant,

Elle ou il a pour rôle l'organisation technique et logistique de la manifestation et la responsabilité du bon déroulement de la compétition.

PARTIE COMMUNE

L'organisateur doit respecter les lois et règlements en vigueur.

Centre de secours et service médical

Prévoir et faciliter les conditions d'accès sur les lieux de compétition pour les véhicules et équipes de secours.

Un médecin référent ou centre de secours peut être présent, ou doit pouvoir être joignable à tout moment.

Le contrôle antidopage

Un local fermé avec toilettes et lavabo, relié au réseau électrique, d'une table et de deux chaises est mis à la disposition des intervenants pour les contrôles éventuels. Il peut être rajouté attenant au local 4 chaises minimum qui serviront de salle d'attente.

Ce local se situe à proximité du lieu de compétition et doit pouvoir être fermé à clef.

De l'eau minérale et/ou des boissons non alcoolisées et sans caféine, conditionnée en boîte ou en bouteille capsulée, doivent y être entreposées en quantité suffisante.

Afin de préserver le côté inopiné des contrôles antidopage, l'organisateur ne sera averti qu'au moment de la venue du médecin mandaté muni d'un ordre de mission et d'un carton de flacons.

Des bénévoles appelés chaperons (au moins un homme et une femme), majeurs et licenciés à la FFForce devront être disponibles, jusqu'à la fin du contrôle, pour accompagner et suivre en permanence les athlètes dès la notification du contrôle jusqu'à leur arrivée au local de prélèvement.

Les contrôles se dérouleront conformément aux dispositions du Code du Sport relatives à la lutte contre le dopage.

Vestiaires et sanitaires

Des vestiaires équipés de douches et des sanitaires pour les hommes et pour les femmes, ainsi que pour les handicapés en nombre suffisant doivent être mis à disposition des compétiteurs.

L'emplacement de ces commodités doit être clairement indiqué.

Buvette et restauration

Une restauration rapide chaude ou froide (boissons, sandwiches, plateaux repas, etc.) à des prix raisonnables devra être proposée.

Attention, la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans les enceintes sportives sont soumises à une déclaration auprès de la Mairie et/ou à autorisation préfectorale.

L'organisateur doit prévoir la restauration des arbitres suivant la durée de la compétition (sandwichs, une boisson, cafés).

Stands et emplacements partenaires

L'organisateur peut prévoir des stands et emplacements pour des partenaires. Ils sont situés à proximité des lieux de concentration du public.

Les exposants se voient attribué des emplacements réservés et convenus avec l'organisateur. Toutefois, avant d'accepter un partenaire, l'organisateur devra s'assurer, auprès de la LAURAF, de la compatibilité de celui-ci avec ses partenaires régionaux et/ou fédéraux.

Affichage et Présence de la LAURAF

L'organisateur aura un fond de scène noir, ainsi qu'une banderole avec le logo de la LAURAF de 3x 6m, qui seront fournis par la LAURAF (et éventuellement de ses partenaires) dans un emplacement proche de la zone de compétition et situé dans le champ visuel des spectateurs. La LAURAF pourra mettre à disposition de la Structure différents supports de communication pour positionner la présence fédérale.

Le logo de la FFForce et/ou LAURAF devra apparaître sur tous les documents officiels de communication sur la compétition (affiche, prospectus, site Internet de l'épreuve, etc.). L'organisateur veille à utiliser des supports de communication qui mettent en avant des athlètes qui n'ont pas fait l'objet de sanctions disciplinaires dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Assurance responsabilité civile

La Structure ou le Comité d'organisation doit bénéficier de garanties d'assurances couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés, du public et des pratiquants.

Presse et médias

Un espace doit être prévu pour l'éventuelle installation de caméra de télévision ou de photographes. L'organisateur doit fournir aux médias présents, en priorité, toutes informations et résultats.

Les droits d'exploitation des photographies appartiennent à la FFForce, toute utilisation à titre commercial doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Fédération.

Récompenses

Dans le cadre des compétitions individuelles, qualificatives et estampillées FFFORCE

De type Challenge

LAURAF fournit les médailles qui récompensent :

- Les trois premiers de chaque catégorie d'âge, et de sexe (sub-juniors, juniors, seniors, masters 1/2/3/4)

LE CLUB organisateur fournit les récompenses à l'indice :

- Au meilleur indice de chaque catégorie (jeunes, féminines, séniors, masters)

De type Championnats Régional

LAURAF fournit les médailles qui récompensent :

- Les trois premiers de chaque catégorie d'âge, **de poids**, et de sexe (sub-juniors, juniors, seniors, master 1/2/3/4)

LE CLUB organisateur fournit les récompenses à l'indice :

- Aux 3 meilleurs indices de chaque catégorie de sexe (sub-juniors, juniors, séniors, masters) pour les compétitions qualificatives et estampillées FFFORCE

À la discrétion de l'organisateur d'autres récompenses peuvent être distribuées aux athlètes.

Dans le cadre des compétitions non qualificatives donc non estampillées FFFORCE

Le club fournit les médailles qui récompensent :

- Les trois premiers de chaque catégorie d'âge, et de sexe (sub-juniors, juniors, seniors, master 1/2/3/4)

Pour cela le club organisateur se rapproche de son Comité Départemental, ou emploie une partie de son perçu de l'inscription.

LAURAF a à sa charge le déplacement des arbitres et peut fournir 3 récompenses à l'indice, meilleure femme, meilleur homme, meilleur jeune.

Dans toutes ces compétitions il est recommandé, de marquer une certaine reconnaissance des arbitres se déplaçant spécialement pour officier.

Rappel : LAURAF a instauré un coût d'inscription dont une partie revient au club organisateur (5€ pour la saison 2023) cette partie financière qui vient se greffer sur celle de la buvette

devrait permettre de subvenir en tout ou partie à l'achat des récompenses telles qu'établies et la restauration des arbitres sur le lieu de la compétition.

Administration –secrétariat –informatique

Un emplacement avec tables et chaises sera réservé pour le traitement informatisé de la compétition et des résultats.

Le système informatique sera mis à disposition, si nécessaire, par le club organisateur, par la LAURAF ou le comité départementale (2 ordinateurs et écran de chargement).

Sécurité des installations

La Structure ou le Comité d'organisation est responsable de la préparation, du déroulement et de la surveillance de la manifestation.

Sonorisation

La sonorisation est un élément primordial, elle doit être performante et adaptée au volume de la salle. À noter que la diffusion de musique au cours de la manifestation est soumise à déclaration auprès de la délégation régionale de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique (SACEM) qui vous fera parvenir un contrat à retourner signé et accompagné de son règlement.

Lors de la diffusion de musique, le jury de compétition reste maître du volume du son.

Prise en charge et répartition financière

Dépenses

L'organisateur aura à sa charge l'ensemble des frais relatifs à l'organisation de l'épreuve dont : la partie récompenses et arbitral prés cités.

La LAURAF prendra en charge sur la base du barème adopté en vigueur par le Comité Directeur :

- les frais de déplacement du corps arbitral (arbitres, juges et jury),
- les frais de déplacement du Président de la L.A.U.R.A.F. ou de son représentant,
- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des cadres techniques missionnés par le Président de la L.A.U.R.A.F.

Droits d'engagements et inscriptions 2023

Compétitions qualificatives FRANCE estampillées FFFORCE

Ces inscriptions sont à prendre sur le site internet de la LAURAF ainsi que le règlement des frais d'inscription, par les athlètes ou clubs, jusqu'à fin 2023.

Ils sont pour :

Athlètes de clubs licenciés LAURAF : 10 € par athlète dont 5 € reversés au club.

Athlètes de clubs non licenciés LAURAF ou avec licence individuelle : 20 € par athlète dont 5 € reversés au club.

TPU : 40 € par athlète dont 35 € reversés au club, qui sera prélevé de 30 € par la fédération.

Droits d'engagements et inscriptions 2023

Compétitions interne LAURAF non qualificatives et non estampillées FFFORCE

Ces inscriptions et droits et seront établies par les athlètes ou clubs directement sur le site LAURAF.

Athlètes de clubs licenciés LAURAF : 10 € par athlète

Athlètes de clubs non licenciés LAURAF ou avec licence individuelle : 20 € par athlète

Athlètes non licenciés et participants sur compétitions découvertes avec certificat médicale et assurances plus feuilles de décharge de responsabilités 40 €

Ces droits d'engagement sont obligatoires et valident la participation de l'athlète ou de l'équipe à la compétition.

En cas de non-paiement l'athlète ou l'équipe ne pourra participer à la compétition.

Recettes

Les recettes de la compétition (droits d'entrée du public, recettes du stand de la Structure ou du Comité d'organisation, buvette, sponsors, etc.) sont encaissées par la Structure ou le Comité d'organisation.

En cas d'entrée payante, la Structure ou le Comité d'organisation devra laisser libre accès aux membres du Comité Directeur, aux agents du Ministère chargé des sports, au personnel fédéral, aux partenaires de la FFForce et de la L.A.U.R.A.F. et le cas échéant à une liste de personnalités fournie par la L.A.U.R.A.F.

Il est demandé de prévoir un tarif préférentiel d'entrée pour les licenciés de la FFForce. Aucun droit d'entrée pour les athlètes et leur(s) entraîneur(s).

Animations

Des animations sportives ou extra-sportives peuvent être mises en place dans des créneaux horaires bien ciblés et qui n'entravent pas le bon déroulement de la compétition et ce après avis de la L.A.U.R.A.F.

Conseillers Techniques

À la demande de l'organisateur, et en concertation avec le Président de la L.A.U.R.A.F. des cadres techniques et/ou des membres du personnel fédéral peuvent être missionnés pour :

- Conseiller la Structure ou le Comité d'organisation dans la préparation de l'événement (N.B. : en aucun cas organiser l'événement),
- Assurer la direction des épreuves,
- Conseiller et assister l'opérateur pour la saisie informatique et la gestion des outils.

ANNEXE

L'organisation d'une compétition doit tenir compte des protocoles sanitaires pouvant être en vigueur au moment de sa réalisation.

1. Aire de compétition

1.1. Salle de compétition

La salle de compétition doit être suffisamment grande pour accueillir le plateau, l'aire d'évolution et les spectateurs.

1.2. Salle d'échauffement

L'aire d'échauffement, pour les athlètes participant à la compétition, doit se situer dans une salle attenante ou dans la salle de compétition mais, dans ce cas, avec une séparation par des rideaux ou des cloisons amovibles pour assurer la tranquillité et la concentration des athlètes.

1.3. Salle de pesée

La pesée officielle doit s'effectuer dans une pièce spécialement aménagée à cet effet et suffisamment grande. La LAURAF fournira à l'organisateur une balance homologuée.

2. Matériel

2.1. Salle de compétition

2.1.1. Plateau de la compétition

Le matériel utilisé sur le plateau de la compétition doit être conforme au règlement de l'International Powerlifting Fédération (I.P.F.). Le plateau est fait d'une matière très dure et doit être recouvert d'une moquette non glissante et suffisamment épaisse pour ne pas gondoler. Il est conseillé de rajouter une butée solidement fixée sur le plateau pour que les supports et le banc ne bougent pas pendant les flexions de jambes et le développé couché.

Il doit y avoir une barre de force athlétique, en très bon état, à disposition sur le plateau. Cette barre a obligatoirement un diamètre de 29 mm (les barres d'haltérophilie sont donc proscrites).

Pour le bon déroulement des épreuves, le plateau de la compétition doit être équipé de poids homologués en quantités suffisantes selon le niveau de la compétition et des athlètes présents.

En plus du matériel prévu par la réglementation de l'I.P.F, la Structure ou le Comité d'organisation doit prévoir :

- un (1) aspirateur,
- une (1) brosse dure pour nettoyer efficacement la barre,
- de l'alcool et des chiffons propres,
- un (1) bac à magnésie avec des pains de magnésie,
- un (1) lève barre (pour charger la barre au soulevé de terre).

2.1.2. Aire d'évolution

Cette aire d'évolution doit comprendre le matériel suivant :

- trois (3) chaises pour les arbitres. Il est préférable que les arbitres se situent en dehors de la scène,
- une (1) table pour le jury équipée de 3 chaises avec des prises de courant à proximité (le jury doit se situer en dehors de la scène).
- une (1) table pour le secrétariat équipée de 2 chaises avec des prises de courant à proximité,
- un (1) système d'arbitrage homologué (avec suffisamment de fils pour que les arbitres puissent se placer où ils le veulent autour du plateau),
- trois (3) fanions rouges et 3 fanions blancs en cas de défaillance du système lumineux,
- un (1) tableau d'affichage des poids et des essais en cours,
- un (1) système d'affichage des résultats pour permettre au public et aux accompagnateurs de suivre la compétition en temps réel,

2.1.3. Aire pour la préparation des athlètes

Elle doit se situer à proximité du plateau de la compétition tout en étant légèrement isolée. Elle doit être suffisamment grande pour accueillir les athlètes et contenir des chaises.

2.2. Salle ou aire d'échauffement

La salle ou l'aire d'échauffement doit contenir du matériel, qui sans être homologué, doit répondre aux normes I.P.F et être en bon état.

Cette salle ou cette aire doit contenir des plateaux suffisamment espacés pour permettre l'évolution des athlètes.

Chacun des plateaux sera équipé de matériel suffisant permettant l'échauffement des athlètes

2.3. Salle pesée

Cette salle doit contenir :

- une (1) table,

- trois (3) chaises,
- une (1) balance officielle pesant jusqu'à 200 Kg (conforme à la réglementation I.P.F.),
- un (1) rouleau de papier essuie-tout.

3. Sonorisation, vidéo et informatique

3.1. Sonorisation

- Prévoir un micro pour l'arbitre central et la table de secrétariat.
- **Eviter les enceintes à côté de la table du jury.**

3.2. Informatique

La Structure ou le Comité d'organisation doit fournir l'équipement informatique complet : ordinateur (équipés obligatoirement de l'OS Windows, ainsi que de EXCEL 2010 et plus), clé USB et 1 imprimante. Il est chargé de désigner l'ensemble des personnes de la table de secrétariat. Il doit mettre en place, le cas échéant, un système de vidéo projection pour que le public puisse suivre le match. Il doit mettre en place un réseau d'écrans informatiques qui sera connecté à l'ordinateur principal pour que les entraîneurs et le jury puissent suivre le match. Enfin il doit fournir les tickets pour les essais suivants, en nombre suffisant.

4. Personnel

Suffisamment de personnes doivent être prévues pour le bon déroulement et l'organisation de la compétition.

Il faut au minimum :

- un (1) annonceur ayant des connaissances certaines sur la discipline et le règlement,
- un (1) secrétaire de la compétition qui saisira les performances en temps réel et ce durant la totalité de la compétition pouvant recevoir les tickets,
- Une ou des équipes de 5 chargeurs-suiveurs ayant un gabarit adapté à la catégorie des compétiteurs dont ils s'occupent. Pour le passeur au développé couché, il faut absolument une personne qui ait de l'expérience dans cet exercice et la force nécessaire pour passer les barres les plus lourdes.

Il est conseillé

- un (1) chronométreur qui doit être au moins arbitre régional (à désigner en collaboration avec le responsable Force Athlétique régional de l'arbitrage) pour recevoir et gérer les tickets,
- une (1) personne compétente (de préférence un arbitre) chargée du compte à rebours et du système lumineux
- **une (1) personne responsable de la salle d'échauffement qui a pour mission de maintenir l'ordre et la propreté de cette salle,**
- des chaperons (femmes et hommes) pour les contrôles anti-dopage.

5. Récompenses

Tous les athlètes se présentent sur le plateau en tenue sportive.

Si des officiels sont présents, ils participent à cette remise après présentation de ces derniers.

6.3. Vin d'honneur

Il n'est pas obligatoire mais conseillé car il finalise la compétition. S'il a lieu, il est recommandé de le faire sur le lieu de la compétition.

POUR LA LAURAF

LE PRÉSIDENT